



Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

| | |
|---------------------------|---|
| Date 18/11/2020 | Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal |
|---------------------------|---|

| | | |
|---------------------------------------|----------|--|
| Nb conseillers En exercice | 8 | L'an deux mil vingt, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de St Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle Goven, maire. |
| Présents | 6 | |
| Votants | 7 | |

| | |
|---------------------|--|
| Présents | Goven Isabelle, maire Thomas Éric, 1 ^{er} adjoint Guilmain Estelle, 2 ^{ème} adjointe Et les conseillers : Legigan Christopher, Lesage Franck, Merel Gildas. |
| Absents | Berhault Antoine, Duval Arnaud |
| Procurations | Duval Arnaud à Lesage Franck |
| Secrétaire | Lesage Franck |
| Convocation | 13/11/2020 |

| | |
|------------------|--|
| 201118_01 | Terrain ZC 40 : Procuration au maire pour délégation de signature |
|------------------|--|

Le Maire précédent avait été autorisé à signer l'acte d'achat du terrain avec la délibération du 4 juin 2019 (n°190626_01). Le conseil municipal réaffirme la volonté d'acquisition de la parcelle ZC 40.
En raison des conditions sanitaires actuels, les actes notariés ne peuvent être signés en présentiel.
Le conseil municipal accorde donc la possibilité au maire d'effectuer une délégation de signature pour signer l'acte d'achat correspondant.

| | |
|------------------|---|
| 201118_02 | Fourniture de gaz : Avenant au contrat |
|------------------|---|

Le montant garanti n'avait pas été renégocié. Après échanges avec le prestataire, Antargaz, nous avons une nouvelle proposition sur 3 ans avec un tarif de 1 159.56 € TTC/Tonne et frais de stockage 84,00 €/an.
Le conseil municipal valide l'avenant au contrat et autorise la maire à signer l'avenant.

| | |
|------------------|----------------------------------|
| 201118_03 | Adhésion à Panneau Pocket |
|------------------|----------------------------------|

Cette application, Panneau Pocket, permet d'envoyer aux habitants ayant installé l'application des messages et des alertes de la part de la commune.
Le conseil valide l'abonnement à Panneau Pocket pour un an.
Une évaluation sera effectuée dans deux ans.

| | |
|------------------|---|
| 201118_04 | Adhésion à la Maison du Patrimoine |
|------------------|---|

La Maison du Patrimoine est une association qui a pour objectifs de promouvoir et valoriser le patrimoine auprès des habitants. Ce projet se décline en deux axes :
- Un axe patrimoine historique et ethnologique (étude des usages et des coutumes locales),
- Un axe patrimoine culturel et biodiversité.

Ces deux axes permettent notamment de créer du lien social et de mettre en réseau divers acteurs locaux (associations, institutionnels, privés, artistes, artisans...).

L'association s'engage à promouvoir les richesses culturelles et patrimoniales locales en valorisant ses fonds documentaires, ses expositions constitués depuis plus de trente ans et en accompagnant les collectivités dans la mise en place de projets culturels et patrimoniaux.

L'adhésion annuelle est de 30 €, elle serait prise pour l'année 2021, de janvier à décembre.

Le conseil valide l'adhésion à la Maison du Patrimoine.

| | |
|------------------|---|
| 201118_05 | Assainissement collectif : Adhésion à la convention d'assistance technique avec le Département |
|------------------|---|

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité de 200 équivalents - habitants.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2021-2024, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal.

L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales, la collectivité éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

| | |
|------------------|--|
| 201118_06 | SDE 35 : Modification des statuts |
|------------------|--|

Le syndicat départemental d'énergie de l'Ille-et-Vilaine est un acteur majeur des enjeux énergétiques du département. Il œuvre au quotidien aux côtés des élus locaux pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et durable.

L'organe délibérant du syndicat propose de modifier ses statuts. Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicule électriques (article 3.3.5 des statuts), ainsi que la création de l'article 9 permettant un transfert de compétence en vu des futures modifications statutaires qui pourront être réalisées sans être voté par tous les membres.

Le conseil municipal accepte la modification statutaire.

| | |
|------------------|---|
| 201118_07 | Présentation du rapport d'activités 2019 de l'Interval |
|------------------|---|

Le rapport d'activités 2019 de l'association de l'Interval est présenté en conseil municipal. Un focus est réalisé sur chaque thématique et des actions sont cités en exemple.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités.

| | |
|------------------|-------------------------------------|
| 201118_08 | Formation ARIC sur le budget |
|------------------|-------------------------------------|

L'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales) propose des formations aux élus sur divers sujets dont le budget. Il est proposé au conseil municipal :

- Une journée de formation à 1 950 €

- Deux soirées de formation à 2 370 €

Le conseil municipal donne son accord pour réaliser une journée de formation sur le budget, un samedi en janvier 2021 pour un coût de 1 950 €.

Questions diverses

- Convention avec le collectif « Plantons des arbres » : Le conseil municipal propose au collectif de coconstruire le conventionnement et attend que le collectif forme une structure juridique afin de les protéger dans cette démarche.
- Pays de Brocéliande : Estelle Guilmain participe aux travaux sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), Isabelle Goven participe au pôle santé et services et Éric Thomas prend part à la mise en œuvre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).
- Gestion différenciée des espaces verts : Estelle Guilmain propose la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts afin de favoriser la biodiversité et de libérer du temps de travail. Une réflexion sera menée avec l'agent technique, Pierrick Boscher et Xavier Lambion, paysagiste, habitant la commune.
- Projet départemental de la gestion des landes : Estelle Guilmain présente le programme de valorisation et de sauvegarde des landes initié par le département. Elle souhaite, en collaboration avec le département, recenser les landes de la commune et proposer un plan de valorisation de ces espaces communaux.
- Élagage : Éric Thomas se charge de rencontrer les propriétaires riverains des voies communales dont les plantations sont susceptibles de gêner la sécurité des voies publiques. Un point sera effectué au prochain conseil municipal pour mettre en place d'autres mesures si cela s'avère nécessaire.
- Formation élagage avec Breizh Bocage : Breizh Bocage propose d'organiser une formation sur l'élagage à destination des particuliers. La commune met à disposition une haie à tailler.
- Mise en place d'un fichier des personnes vulnérables par le CCAS : Le CCAS souhaite mettre en place un fichier recensant les personnes vulnérables. Il peut être utilisé pour le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).
- Poubelles au street : Antoine Berhault se propose d'obtenir des devis concernant la mise en place de poubelles (ménagers, recyclables, verres). Éric Thomas souligne qu'il y a un risque de non-respect du tri et pose le problème de leur gestion, c'est pour cela qu'il n'y en a jamais eu.
- Déménagement de l'espace jeunes : Les travaux de démolition débuteront le 6 janvier, auparavant il faut programmer un déménagement dans le mois de décembre.

| Élus | Signature | Élus | Signature |
|------------------|-----------|------------------------|-----------|
| GOVEN Isabelle | | LEGIGAN Christopher | |
| BERHAULT Antoine | Absent | LESAGE Franck | |
| DUVAL Arnaud | Absent | MEREL Gildas | |
| GUILMAIN Estelle | | THOMAS Éric | |